



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 avril 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Khamphou Mounivong, décédé le 5 mars à l'âge de 55 ans;
- monsieur André Bousquet, décédé le 16 mars à l'âge de 74 ans;
- madame Jacqueline Paquin Therrien, décédée le 18 mars à l'âge de 88 ans.

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, fait une mise au point sur une intervention faite au sujet des opérations de déneigement lors de la séance du 5 mars 2019.

RÉSOLUTION 2019-04-179 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

1. Insertion, après le point 6, du suivant :

6.1 Présentation, dépôt et avis de motion – Présentation du projet de règlement, dépôt et avis de motion pour l'adoption future du Règlement RV-1630-1 modifiant le Règlement RV-1630 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2017.

2. Retrait du point suivant :

21. Projet « Forestia Le Quartier »

B) Approuver le projet d'entente avec les promoteurs du projet ayant trait à l'approvisionnement en aqueduc et égout et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2019-04-180 PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019 tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-181 RÈGLEMENT RV-610-12 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été présenté par la mairesse et a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mars 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement et les modifications apportées depuis au projet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR LA MAIRESSE MARLENE CORDATO
APPUYÉ UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement RV-610-12 modifiant le Règlement RV-610 sur le traitement des membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-04-182 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-076 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-076 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 5 février 2019, suivant la résolution 2019-02-063;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mars 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-076 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans la zone R-1 423.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-183
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-077 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-077 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 5 février 2019, suivant la résolution 2019-02-064;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mars 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-077 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de dispositions ayant trait à la location de logement de particuliers.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-184
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-078 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-078 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 5 février 2019, suivant la résolution 2019-02-065;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mars 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-078 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture, la transformation et la vente de cannabis à des fins médicales.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division.

RÉSOLUTION 2019-04-185
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-079 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-079 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-186
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-008 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-008 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à l'installation d'un système de recharge de véhicules électriques.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-187
RÈGLEMENT RV-1624-1 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mars 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1624-1 modifiant le Règlement RV-1624 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements de sauvetage et leur financement par emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-188
RÈGLEMENT RV-1661 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mars 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1661 décrétant la réfection de la dalle de traitement d'odeur à l'usine d'épuration et son financement par emprunt, au montant de 115 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-189
RÈGLEMENT RV-1662 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mars 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1662 décrétant le remplacement de la pompe de relèvement de l'usine d'épuration et son financement par emprunt, au montant de 50 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-190
RÈGLEMENT RV-1663 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mars 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1663 prévoyant l'acquisition de média de traitement biologique à la station d'épuration et décrétant un emprunt à cette fin, au montant de 100 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-191
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des 18, 19, 20 et 21 mars 2019 sur les règlements suivants :

Règlement RV-1658 prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et son financement par emprunt;

Règlement RV-1659 prévoyant l'acquisition d'un logiciel et son financement par emprunt.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-04-192
RÈGLEMENT RV-1441-076**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-076 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans la zone R-1 423.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-04-193
RÈGLEMENT RV-1441-077**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-077 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de dispositions ayant trait à la location de logement de particuliers.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-04-194
RÈGLEMENT RV-1441-078**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-078 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture, la transformation et la vente de cannabis à des fins médicales.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-04-195
RÈGLEMENT RV-1442-007**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1442-007 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à la fondation d'une construction accessoire de grande superficie.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-04-196
RÈGLEMENT RV-1648**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1648 sur la délégation de pouvoir au directeur général suivant la Loi sur l'autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1).

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-04-197
RÈGLEMENT RV-1665**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1665 décrétant des travaux de réaménagement du parc Charbonneau et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-04-198
RÈGLEMENT RV-1666**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1666 prévoyant le remplacement de vannes et d'une section de conduite d'aqueduc à l'intersection des boulevards du Faubourg et de la Grande-Allée et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-04-199
RÈGLEMENT RV-1630-1**

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1630-1 modifiant le Règlement RV-1630 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2017.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2019-04-200
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 8 février au 7 mars 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-201
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2019 montrant un total des activités de 3 442 284,24 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-202
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 13 mars 2019 et révisée par le Service de la trésorerie le 14 mars 2019, montrant un montant payable total de 27 100,11 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-203
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 13 MAI 2019 AU MONTANT DE 4 770 000 \$
- CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 770 000 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
RV-1294	207 800 \$
RV-1298	104 700 \$
RV-1337	368 400 \$
RV-1369	279 000 \$
RV-1419	821 800 \$
RV-1426	788 300 \$
RV-1426	349 300 \$
RV-1432	122 400 \$
RV-1461	65 000 \$
RV-1506	7 000 \$
RV-1523	125 000 \$
RV-1534	107 400 \$
RV-1538	65 000 \$
RV-1539	72 700 \$
RV-1540	429 400 \$
RV-1541	23 000 \$
RV-1543	14 600 \$
RV-1609	400 000 \$
RV-1624	332 000 \$
RV-1636	87 200 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1609 et RV-1624, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

QUE les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1° les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 mai 2019;

2° les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;

3° les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4° les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5° CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6° CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7° CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCC FERME PHY 10424
938 GRANDE ALLEE
BOISBRIAND, QC
J7G 1W5

8° les obligations seront signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1609 et RV-1624 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-204
AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 305, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

ATTENDU le Règlement RV-1643 décrétant des travaux de réaménagement du bâtiment situé au 305, chemin de la Grande-Côte et autorisant un emprunt à cette fin en vigueur en date du 11 août 2018;

ATTENDU l'emprunt de 4 450 000 \$ autorisé pour le financement du projet par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 juillet 2018;

ATTENDU le dépassement du coût des travaux initialement prévu au devis estimatif des travaux;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'augmenter de 918 000 \$ le montant prévu au Règlement RV-1643 décrétant des travaux de réaménagement du bâtiment situé au 305, chemin de la Grande-Côte et autorisant un emprunt à cette fin pour la réalisation des travaux, passant d'un total de 4 450 000 \$ à 5 368 000 \$.

D'affecter un montant de 918 000 \$ du surplus libre accumulé pour couvrir cet excédent.

DE transmettre une copie certifiée de la présente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-205
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la trésorière de la Ville à emprunter au fonds de roulement la somme maximale de 15 000 \$, remboursable sur une période de trois (3) ans, pour l'installation d'un abri pour le piano public au parc Dubois (projet 799 042).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-206
MODIFICATION DU NOM DU TITULAIRE D'UNE CARTE DE CRÉDIT**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la trésorière à faire remplacer le nom du titulaire de la carte de crédit attribuée à l'@dobase pour l'usage exclusif et au fins de la Ville de Boisbriand, par celui du directeur du Service des loisirs.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-207
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-FATIMA EN CENTRE DE CRÉATION – CONTRAT 2019-1673 – RÈGLEMENT RV-1643**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame-de-Fatima en centre de création, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	MONTANT RÉVISÉ (taxes incluses)
9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) 229, boulevard Maisonneuve, Saint-Jérôme (Québec) J5L 0A1	4 883 000,00 \$	4 882 997,71 \$
Groupe Piché Construction inc. 99, 12 ^e Rue, local 204 Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0	4 897 245,15 \$	4 874 235,64 \$
Anjalec Construction inc. 1159, rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W 0A9	5 582 620,32 \$	5 561 695,45 \$

ATTENDU le rapport d'analyse de la firme Cardin Julien inc. du 18 mars 2019 et la recommandation du Service du génie du 26 mars 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 15 mars 2019.

D'accepter l'offre de Groupe Piché Construction inc. au montant révisé de 4 874 235,64 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame-de-Fatima en centre de création – Contrat 2019-1673 – Règlement RV-1643.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-208
SOUMISSIONS – NETTOYAGE DES PUISARDS – CONTRAT 2019-1681

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour le nettoyage des puisards, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Beauregard Environnement ltée 18160, rue J.A. Bombardier Mirabel (Québec) J7J 0H5	109 993,12 \$

ATTENDU que le montant de la soumission reçue est supérieur au seuil autorisé pour un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 6 mars 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 mars 2019.

DE rejeter la soumission reçue et d'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-209
SOUSSIONS – GESTION DE LA PISCINE EXTÉRIEURE DU PARC
PELLERIN – SAISONS 2019 À 2021 – CONTRAT 2019-1684

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la gestion de la piscine extérieure du parc Pellerin pour les saisons 2019 à 2021, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Sodem inc. 2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil (Québec) J4G 2J4	223 877,03 \$
Service de Sauveteurs Q. N. inc. 3178, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1X 1R4	240 120,22 \$
Groupe Domisa inc. 900, boulevard Industriel, local 140 Saint-Jean-Sur-Richelieu (Québec) J3B 8J4	245 634,96 \$
Camp Sportmax inc. 101, rue Gaston-Dumoulin, bureau 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	259 261,15 \$

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 25 mars 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 12 mars 2019.

D'accepter l'offre de Sodem inc. au montant de 223 877,03 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la gestion de la piscine extérieure du parc Pellerin pour les saisons 2019 à 2021 – Contrat 2019-1684.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-210
SOUMISSIONS – ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE L'ARÉNA – SAISONS
2019 À 2021 – CONTRAT 2019-1687**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'entretien et la maintenance de l'aréna pour les saisons 2019 à 2021, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Sogep inc. 2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil (Québec) J4G 2J4	1 192 049,32 \$
Groupe Domisa inc. 900, boulevard Industriel, local 140 Saint-Jean-Sur-Richelieu (Québec) J3B 8J4	1 209 916,42 \$
Le Groupe Laberge inc. 1940, boulevard Taschereau LeMoyne (Québec) J4P 3N2	1 412 674,82 \$

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 26 mars 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 12 mars 2019.

D'accepter l'offre de Sogep inc. au montant de 1 192 049,32 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'entretien et la maintenance de l'aréna pour les saisons 2019 à 2021 – Contrat 2019-1687.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-211
SERVICES D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE ET
ÉCHANGE DE SERVICES – SIGNATURE D'UNE D'ENTENTE –
MUNICIPALITÉ D'OKA**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCÉT

D'approuver le projet d'entente avec la Municipalité d'Oka ayant trait à la fourniture de services d'équipes spécialisées en sauvetage technique et à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-212
SERVICES D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE ET ÉCHANGE DE SERVICES – SIGNATURE D'UNE D'ENTENTE – MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente avec la Municipalité de Pointe-Calumet ayant trait à la fourniture de services d'équipes spécialisées en sauvetage technique et à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-213
GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – SIGNATURE D'UNE ENTENTE – 190, RUE PIERREFONTAINE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le projet d'entente à intervenir avec 6592813 Canada inc. et 42nd Street Design pour la gestion particulière des matières résiduelles du 190, rue Pierrefontaine.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-214
BAIL – ACTIVE CANADA INC. – LOTS 2 504 624, 2 504 625 ET 2 769 590

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet de bail commercial avec Active Canada inc. pour la location de terrains vacants constitués des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne situés sur le boulevard de la Grande-Allée, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-215
AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
EMPRISE DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – PARTIE DU LOT 3 005 379**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder une autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal à Gestion Gavica inc., lui permettant d'occuper une partie du lot 3 005 379 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3,72 m.c. pour l'aménagement et le maintien d'une enseigne et de 117,06 m.c. pour l'agrandissement du stationnement, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juin 2019, moyennant le paiement de la somme de 617,12 \$ plus les taxes applicables pour la première année et le paiement de la somme indexée suivant le taux de la taxe foncière en vigueur pour chacune des années subséquentes.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-216
PROMESSE D'ACHAT – LOT PROJETÉ 6 296 381**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la promesse d'achat par monsieur Pierre Lalande d'une partie du lot 2 506 615 (lot projeté 6 296 381) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 276,9 mètres carrés, sans bâtisse, pour la somme de 8 500 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-217

PROJET « FORESTIA LE QUARTIER » – DEMANDE D’APPUI À LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE AU PROJET D’EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE

ATTENDU que le projet « Forestia Le Quartier » consiste en un projet de développement résidentiel-mixte basé sur les principes de développement durable;

ATTENDU que le projet est conçu en accord avec les orientations métropolitaines (PMAD), régionales (SAD) et municipales;

ATTENDU que le projet est un projet d’envergure pouvant bénéficier à l’ensemble de la communauté boisbriannaise et de la Couronne Nord-Centre de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que le projet est situé sur le territoire de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que le projet est situé sur des lots situés en zone agricole;

ATTENDU que ces lots doivent faire l’objet d’une demande d’exclusion de la zone agricole permanente, représentant une superficie d’environ 139 hectares;

ATTENDU que l’article 65 de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1) prévoit qu’une demande d’exclusion devant la Commission de la protection du territoire agricole du Québec ne peut être produite que par une municipalité, une municipalité régionale de comté ou une communauté;

ATTENDU que les lots visés sont enclavés par la zone blanche;

ATTENDU que le potentiel agricole du site et les possibilités d’utilisation à des fins d’agriculture sont limités, compte tenu de sa situation d’enclave en zone blanche et de l’absence de réelle vocation agricole;

ATTENDU que le projet est susceptible de capter la croissance démographique et contribuera à limiter l’étalement urbain au-delà du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que le projet diminuera la pression de développement sur la zone agricole dynamique;

ATTENDU que le projet vise à répondre aux besoins en espace résidentiel de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que le plan d’urbanisme de la Ville (Règlement RV-1440) identifie le terrain visé par le projet comme « zone d’expansion résidentielle », en continuité au développement existant;

ATTENDU que le schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Thérèse-De Blainville a été modifié en concordance avec le plan métropolitain d’aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal le 5 mars 2015 (Règlement 14-03) explicitant les besoins en nouveaux espaces résidentiels au sein de son territoire;

ATTENDU que la capacité d'accueil de la MRC de Thérèse-De Blainville est insuffisante pour soutenir la demande de logements à venir en raison du manque d'espace disponible à l'intérieur de son périmètre urbain actuel;

ATTENDU que le site visé par la présente demande est le plus approprié et celui de moindre impact sur les activités agricoles pour accueillir de nouveaux ménages au-delà des 5 prochaines années dans l'aire de marché Couronne « Nord-Centre »;

ATTENDU que les élus et fonctionnaires municipaux de la Ville sont favorables au projet « Forestia Le Quartier », tel qu'il leur a été présenté par le promoteur;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE demander à la MRC de Thérèse-De Blainville d'appuyer le projet « Forestia Le Quartier » dans son ensemble ainsi qu'au sein des municipalités locales faisant partie de la MRC de Thérèse-de Blainville, de la Communauté métropolitaine de Montréal et auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

DE demander à la MRC de Thérèse-De Blainville d'appuyer la Ville de Boisbriand dans sa demande d'exclusion de la zone agricole des lots 2 108 836, 2 109 995, 2 109 996, 2 109 997, 5 606 884, 2 108 910, 5 252 613, 5 252 614, 5 252 612, 5 252 611, 2 108 911, 2 109 066, 2 109 061, 5 682 059, 2 108 974, 2 109 007 et 2 108 882 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 139 hectares, et ce, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

DE demander à la MRC de Thérèse-De Blainville d'agir comme demanderesse devant la Communauté métropolitaine de Montréal afin d'obtenir la modification du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, au besoin.

DE demander à la MRC de Thérèse-De Blainville de transmettre à la Communauté métropolitaine de Montréal un document de présentation à l'appui de la demande de modification du plan métropolitain d'aménagement et de développement, au besoin.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-218

CARRIÈRE SAINT-EUSTACHE LTÉE – MANDAT AUX PROCUREURS – DOSSIER P-304

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE mandater Me Alain Longval, avocat du cabinet Dunton Rainville, procureur de la Ville dans le cadre des procédures intentées par Carrière Saint-Eustache ltée dans le dossier de l'agrandissement de la carrière, en remplacement de Me Mathieu Quenneville, avocat du cabinet Prévost Fortin Daoust.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-219
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – VERSEMENT
DE LA QUOTE-PART 2019**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville pour l'année 2019 à l'Autorité régionale de transport métropolitain au montant de 1 892 580 \$, imputable au code budgétaire 02 370 00 920.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-220
GESTION CONTRACTUELLE – PROCÉDURE SUR LA RÉCEPTION ET
L'EXAMEN D'UNE PLAINTÉ**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter la procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique, en vigueur à compter du 25 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-221
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTE – DÉPÔT DU RAPPORT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE prendre acte du dépôt du rapport du comité sur la reddition de compte du 19 février 2019 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-222
INSCRIPTION – ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC 2019**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'inscription de madame la mairesse Marlene Cordato ainsi que des conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée et des conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq et du directeur général Me Karl Sacha Langlois, pour assister aux Assises annuelles de l'Union

des municipalités du Québec (UMQ) devant avoir lieu à Québec, du 9 au 11 mai 2019, au coût de 891,06 \$ par personne toutes taxes comprises.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-223
INSCRIPTION – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉ 2019**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'inscription de madame la mairesse Marlene Cordato au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités devant avoir lieu à Québec, du 30 mai au 2 juin 2019 au coût de 1 002,58 \$ toutes taxes comprises.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-224
INSCRIPTION – FORMATION SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA
CONSULTATION PUBLIQUE DONNÉE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'inscription de madame la mairesse Marlene Cordato, de la conseillère Karine Laramée et du conseiller Daniel Kaeser à la formation présentée par l'Union des municipalités du Québec portant sur la participation citoyenne et la consultation publique, le 26 mars 2019, au coût de 321,93 \$ par personne toutes taxes comprises.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-225
VENTE DE VÉHICULE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la vente d'un tracteur pour asphalte (rouleau compacteur Tandem) 1999 et un chargeur sur roues Kubota 2006 par l'entremise de Les encans Ritchie Bros.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-226
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 250 \$ à la Fondation Sercan dans le cadre de son activité annuelle de Course de bateaux-dragons Jean-Claude-Langlois qui se tiendra le 15 juin 2019;

B) 250 \$ à l'école secondaire Rive-Nord pour la remise d'une bourse d'excellence au Gala Méritas du 30 mai 2019;

C) 500 \$ à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau pour la remise d'une bourse au gagnant du spectacle de talents « Sous les projecteurs » prévu le 25 avril 2019;

D) 250 \$ à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour le Gala Méritas du 29 mai 2019.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-227
LOISIRS LAURENTIDES – ADHÉSION 2019-2020

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE renouveler l'adhésion de la Ville à Loisirs Laurentides pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, au montant de 689,85 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-228
CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES – ADHÉSION
2019-2020**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE renouveler l'adhésion de la Ville au Conseil des bassins versants des Mille-Îles pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, au montant de 200 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-229
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de février 2019 montrant un total mensuel de 22 390 536 \$ et un cumulatif de 31 213 808 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-230
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE L'AVANT-GARDISTE) – 88, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 6 079 384 au 88, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG le 24 octobre 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 1^{er} novembre 2018;
- simulation visuelle datée du 2 novembre 2018.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation par le conseil municipal de l'aménagement du mur de soutènement de la phase 2 (coté est).

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-231
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE L'AVANT-GARDISTE) – 100, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 6 079 381 au 100, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG le 11 février 2019;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 13 février 2019;
- simulations visuelles.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation par le conseil municipal de l'aménagement du mur de soutènement de la phase 2 (coté est).

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-232
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT D'AFFICHAGE – ÉDIFICE
DION – 20 845, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-3 482

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2019 portant le numéro R-19-CU-4079 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage pour l'Édifice Dion situé au 20 845, chemin de la Côte Nord dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Enseignes Barbo le 5 février 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-233
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT D'AFFICHAGE –
BÂTIMENT INDUSTRIEL – 4240, RUE MARCEL-LACASSE – ZONE I-3 455**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2019 portant le numéro R-19-CU-4080 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage pour le bâtiment industriel situé au 4240, rue Marcel-Lacasse dans la zone I-3 455 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Zone Enseignes + Éclairage le 15 février 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-234
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES MURALES – TELUS-KOODO – 2585, RUE D'ANNEMASSE –
ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2019 portant le no R-19-CU-4078 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour la boutique Telus-Koodo située au 2585, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plans et simulation des enseignes préparés par Landmark Sign le 7 mars 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-235
RAPPORT D'EMBAUCHE – PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2018 AU 16 MARS
2019**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines et de la paie du rapport des engagements temporaires de personnel dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 9 décembre 2018 au 16 mars 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-236
ENGAGEMENT – MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'engager monsieur Olivier Robinson au poste de mécanicien, syndiqué régulier à temps complet au Service des travaux publics à compter d'au plus tôt le 8 avril 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-237
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 42 AMENDÉE – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 42 amendée avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à l'absence sans solde autorisée de la personne salariée Caroline Marie Fidalgo.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-04-238
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 46 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 46 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la modification de l'article 2 f) de l'annexe D de la convention collective portant sur le salaire horaire des personnes salariées saisonnières.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-239
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D’ENTENTE NUMÉRO 47 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 47 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la modification de l’article l’article 17.20 c) portant sur l’affectation des quarts de travail de soir et de nuit des préposés au marquage de la chaussée et signalisation routière.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-240
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC – LETTRE D’ENTENTE
NUMÉRO 11 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 11 avec le Syndicat des pompiers du Québec ayant trait à la suspension administrative d’un salarié.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-04-241
PERSONNEL CADRE – BLÂME ET DEMANDE DE REDRESSEMENT**

ATTENDU les récents événements impliquant une personne cadre (« la Personne cadre ») à l’emploi de la Ville, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l’identité, mais qu’il ne convient pas de nommer aux fins de la présente, vu son caractère public;

ATTENDU les interventions faites à l’égard de la Personne cadre par le directeur général, M^e Karl Sacha Langlois;

ATTENDU le rapport effectué par M^e Karl Sacha Langlois au conseil municipal quant aux mesures à prendre;

ATTENDU le projet de lettre proposé par M^e Karl Sacha Langlois et soumis aux membres du conseil municipal;

ATTENDU qu'il importe de soumettre la situation à la Personne cadre par un écrit au moyen d'un blâme versé à son dossier, et d'adresser à cette personne une demande de modification de certains éléments de sa prestation de travail;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE mandater le directeur général, M^e Karl Sacha Langlois, pour rencontrer la Personne cadre afin de lui remettre le document écrit, le verser à son dossier d'employé et d'en transmettre une copie conforme aux membres du conseil municipal.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

RÉSOLUTION 2019-04-242 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 21 h 25.

Adoptée